



Conseil Communal

Séance du 25 novembre 2019

Réponse à l'interpellation de Monsieur Louis MARAITE et Madame Audrey NEUPREZ

Objet : Sécurité de la route du Condroz

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

La Route du Condroz est une voirie gérée par le SPW, il s'agit de la N63.
Je partage vos réflexions quant à une signalisation plus importante des passages pour piétons.

Comme pour les voiries évoquées tout à l'heure dans ma réponse à Mme Clotuche, toutes les dispositions qui pourraient être prises sont de la compétence exclusive du SPW. Je vais donc, là aussi, solliciter le nouveau Ministre.

Notre police n'est bien sûr pas inactive : depuis le début de l'année, la vitesse de 97.372 véhicules a été contrôlée, générant 1.238 verbalisations.

En ce qui concerne la rue de la Belle Jardinière, voirie communale, une analyse de trafic avait été effectuée en 2012. Les résultats ne montraient pas de signe inquiétant d'excès de vitesse.

Depuis lors, j'ai été sollicité en septembre par un membre du comité de quartier. Cette personne me signalait que la rue Belle Jardinière était de plus en plus utilisée par des automobilistes pour éviter le trafic de la Route du Condroz, surtout aux heures de pointe. Situation confirmée par l'Inspecteur de quartier.

Sur cette base, les services de police estiment que l'installation de chicanes permettrait de dissuader le transit par cette voirie.

Le dossier a été transmis début novembre 2019 par mon collègue Roland LEONARD à son administration qui va procéder aux études d'aménagement de voirie.

Willy DEMEYER